



Communiqué de presse

13 décembre 2024

La CAPEB attend de François Bayrou des décisions immédiates pour les TPE du bâtiment

Paris, 13 décembre— La CAPEB adresse ses félicitations à François Bayrou pour sa nomination au poste de Premier ministre. Cependant, cette désignation intervient dans un contexte particulièrement difficile, marqué par le recul de l'activité des TPE du bâtiment, qui dure depuis cinq trimestres consécutifs. L'exaspération des artisans du bâtiment ne cesse de s'accroître. Les 620 000 entreprises artisanales, moteurs essentiels de l'emploi, du dynamisme territorial et des transitions environnementales et sociétales, demandent que les propositions concrètes que la CAPEB a présentées en leur nom soient mises en œuvre sans plus tarder et que le logement constitue un enjeu absolument prioritaire au sein du futur gouvernement de François Bayrou.

Cela fait désormais plus de six mois, depuis la dissolution de l'Assemblée nationale, que les artisans du bâtiment attendent l'application des mesures qu'ils ont demandées, et qui ont fait l'objet d'arbitrages favorables en amont de la dissolution et qui n'attendent plus qu'une traduction législative ou réglementaire.

Le projet de loi de finances 2025, qui sera prochainement présenté, représente un enjeu majeur pour soutenir les petites entreprises du bâtiment. Ce budget doit impérativement intégrer les propositions responsables que porte la CAPEB. Propositions qui répondent aux besoins des entreprises artisanales du bâtiment et de la population et qui génèrent davantage d'activité économique sans alourdir les dépenses publiques.

L'adaptation des logements au changement climatique et au vieillissement de la population accroît considérablement les besoins en compétences des entreprises. Les statistiques démontrent que les petites entreprises sont celles qui forment le plus de jeunes en apprentissage. C'est pourquoi il est essentiel de continuer à accompagner les TPE dans l'investissement d'avenir qu'elles font en formant la grande majorité des apprentis du bâtiment, et ce d'autant que le nombre d'apprentis dans le secteur s'oriente à nouveau à la baisse alors qu'il était en forte croissance ces dernières années. La CAPEB préconise de réserver le forfait de 6 000 € alloué à cet accompagnement aux entreprises de moins de 50 salariés, ce qui permettrait de réaliser une économie de 1,6 milliard d'euros. Rappelons qu'en 2023, les TPE du bâtiment formaient plus de 60 000 apprentis. Cette voie d'excellence doit rester une priorité.

La transition énergétique doit également rester une priorité. La CAPEB plaide d'ailleurs depuis plus d'un an pour que l'accès au dispositif RGE soit simplifié afin que les entreprises artisanales du bâtiment soient plus nombreuses à y contribuer. Pour autant, le relèvement brutal de la TVA

sur les chaudières à gaz à très haute performance énergétique, que le PLF 2025 envisage de faire passer de 5,5 % à 20 %, ne peut être une solution. Cette hausse entraînerait un surcoût particulièrement pénalisant pour les ménages modestes qui n'auraient plus de solution abordable pour remplacer leur équipement défaillant. Cette décision freinerait la transition énergétique en décourageant les foyers de moderniser leurs équipements, ce qui leur permettrait pourtant de réaliser des économies d'énergie de 20 % à 40 %.

« Vous pouvez compter sur les artisans, mais les artisans comptent aussi sur vous. La CAPEB demande que des décisions concrètes soient prises dès maintenant. La situation des artisans du bâtiment devient difficile. Les propositions de la CAPEB ne sont pas partisans et ne visent qu'à soutenir l'activité des entreprises artisanales du bâtiment et, ce faisant, à maintenir l'emploi, l'apprentissage et la vitalité des territoires. Faisons tous preuve de responsabilité et avançons ensemble pour redresser la France. » — Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB.

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises).

- 621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 518 599 salariés, soit 47 % des salariés
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- **X :** [@capeb_fr](https://twitter.com/capeb_fr)
- **Facebook :** [@capeb.nationale](https://www.facebook.com/capeb.nationale)
- **LinkedIn :** [@capeb](https://www.linkedin.com/company/capeb)